

Paris, le 21 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontre entre Dominique BUSSEREAU et Sophie CLUZEL Secrétaire d'Etat en charge du Handicap

Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF, accompagné d'une délégation composée de Benoît HURÉ, Président du Conseil départemental des Ardennes, André VIOLA, Président du Conseil départemental de l'Aude, Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Patrick WEITEN, Président du Conseil départemental de la Moselle, Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin a rencontré hier Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées.

A l'occasion de ce premier échange, le Président de l'ADF a évoqué les dossiers prioritaires de l'ADF s'agissant de l'accompagnement des personnes en situation de Handicap.

Rappelons que depuis la loi de 2005, les Départements sont au cœur des politiques publiques en matière de handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, polyhandicap ou trouble de santé invalidant.

Ainsi, quotidiennement, les Départements accompagnent les adultes et les enfants en situation de handicap grâce aux 102 Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Celles-ci ont reçu plus de 4,2 millions de demandes en 2015.

Ce sont les Départements qui versent la prestation de compensation du handicap (PCH) à 245 000 bénéficiaires pour un total de 1,7 milliards € dont 1,1 milliard sur leurs fonds propres.

Au cours de l'entretien avec la Ministre, Dominique BUSSEREAU a rappelé les propositions concrètes de l'ADF issues du rapport consacré à « *l'avenir des politiques sociales départementales* » présentées lors de son congrès dans la Vienne en octobre 2016. Elles visent à :

- Simplifier les démarches administratives des personnes en situation de handicap ;
- Limiter la production de documents pour les demandes d'aides ;
- Elargir les périmètres des frais pris en compte pour le calcul des compléments (frais de psychomotricité etc...) ;
- Simplifier les notifications de décision ;
- Généraliser l'interface des MDPH, des CAF et CPAM.

De manière plus globale, l'ADF encourage toute initiative facilitant la vie quotidienne des personnes en situation de handicap : décloisonnement des interventions, meilleur accès aux aides, réduction des délais de traitement des dossiers, déploiement de la nouvelle carte mobilité inclusion, démarche « *réponse accompagnée pour tous* » en faveur des situations de handicap les plus délicates, dans 90 territoires.

Toutes ces actions inscrivent les Départements comme les chefs de file des solidarités humaines et territoriales.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 Départements (96 Départements métropolitains et 6 ultra-marins).

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.